



Janvier 2021 . n° 1

## EDITO

Madame, Monsieur, Chers habitants,



C'est avec grand plaisir que je vous adresse aujourd'hui la première lettre d'informations de la Communauté de Communes Cœur de Berry. Le lien de proximité passe avant tout par l'information et c'est ce que nous nous efforcerons de réaliser périodiquement, puisque deux autres publications sont d'ores et déjà programmées pour les mois de mai et septembre prochain.

L'année 2020, comme vous le savez, a été une année particulièrement difficile et éprouvante pour chacun d'entre nous. Cette pandémie liée à la COVID 19, qui sévit maintenant depuis près d'un an, a engendré une crise sanitaire sans précédent avec des répercussions graves sur notre vie sociale, économique et culturelle.

Le milieu rural n'a pas été épargné, loin de là. Les confinements successifs ont été difficilement vécus tant sur le plan moral, par celles et ceux résidant sur notre territoire et particulièrement nos aînés, que sur le plan économique, puisque ce sont nos entreprises et nos petits commerces de proximité qui ont été brutalement touchés.

La Communauté de Communes Cœur de Berry s'est engagée dans la lutte contre l'épidémie, en investissant notamment dans l'achat de masques en tissu, afin que petits et grands puissent se protéger du virus.

Il a été de notre responsabilité d'assurer également les services de proximité. Ainsi, la déchetterie intercommunale est restée ouverte, autant que possible, pour les entreprises dans un premier temps et pour l'ensemble des usagers ensuite.

Enfin, la Communauté de Communes a soutenu et accompagné financièrement dans le cadre d'une aide ponctuelle et exceptionnelle les entreprises les plus touchées depuis le début de l'épidémie.

Il est primordial de ne pas baisser la garde et de maintenir à tout instant les gestes barrières. Nous devons toutefois continuer à aller de l'avant. Ainsi, au sein de la Communauté de Communes, de nouveaux projets sont à l'étude et vous seront présentés dans les prochaines lettres d'informations.

Les élus de la Communauté de Communes Cœur de Berry et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Le Président

Alain MORNAY

Pour contacter la Communauté de Communes Cœur de Berry :

Tél. 02.48.51.13.73 / 13 rue des Tours 18120 Lury-sur-Arnon

E-Mail : [coeurdeberry@orange.fr](mailto:coeurdeberry@orange.fr)

[www.coeurdeberry.fr](http://www.coeurdeberry.fr)

Ou abonnez vous à notre page Facebook :

« Communauté de Communes Cœur de Berry »

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes Cœur de Berry est composée de 11 communes regroupées sur une superficie de près de 208 km<sup>2</sup>. La population comprend 7 046 habitants sur un vaste territoire s'étirant du Nord au Sud, de Méreau à Poisieux et d'Ouest en Est, de Chéry à Sainte-Thorette.

Ce sont 21 conseillers qui décident lors des réunions communautaires des actions à mener par la collectivité dans le cadre de ses compétences (économie, sport, tourisme...). Le Bureau Communautaire, composé de 13 membres, est chargé de mettre en œuvre la politique définie par le Conseil.

**Alain MORNAY, Maire de Méreau, a été élu Président de la Communauté de Communes Cœur de Berry le 16 juillet 2020**, succédant ainsi à Sophie Bertrand. A la tête de l'exécutif, il détient également les compétences liées à la déchetterie, aux ordures ménagères, au développement durable, au SPANC, aux bâtiments et à la voirie. A ses côtés, **4 Vice-Présidents** soutiennent son action dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes :

- **Muriel LECLEIR**, Maire de Cerbois, 1ère Vice-présidente en charge du *développement économique, de l'artisanat, du commerce et de l'urbanisme*
- **Jean-Sylvain GUILLEMAIN**, 1er Adjoint de Lury-sur-Arnon, 2ème Vice-président en charge du *numérique, des festifs et des sports*
- **Agnès DELANNOY**, 1ère Adjointe de Quincy, 3ème Vice-présidente en charge de la *culture, du patrimoine, de la Villa Quincy, de la communication, de l'enfance-jeunesse, des seniors, et de la Convention Territoriale Globale*
- **Alain DE GALBERT**, Conseiller municipal de Méreau, 4ème Vice-président en charge des *finances, de l'administration générale, de la mutualisation des services et des territoires d'industrie*

### Les Conseillers communautaires :

- **Rémy POINTEREAU** (Lazenay), 5ème Membre du Bureau
- **Chantal CREPAT-VIROLLE**, Maire (Lury-sur-Arnon), 6ème Membre du Bureau
- **Pascal RAPIN**, Maire (Quincy), 7ème Membre du Bureau
- **Damien PRELY**, Maire (Chéry), 8ème Membre du Bureau
- **Alain DOS REIS**, Maire (Sainte-Thorette), 9ème Membre du Bureau
- **Julien YVON**, Maire (Limeux), 10ème Membre du Bureau
- **Olivier HOCHEDÉL**, Maire (Preuilley), 11ème Membre du Bureau
- **Filipe MAIA**, Maire (Poisieux), 12ème Membre du Bureau
- **Bernard BAUCHER**, Maire (Brinay), 13ème Membre du Bureau
- **Laure BAILLEUL** (Méreau)
- **Cidalia DE SOUSA** (Méreau)
- **Pascale DIAS** (Méreau)
- **Jany FOUGERE** (Méreau)
- **Jacky MORTIER** (Méreau)
- **Thierry SIMONI** (Méreau)
- **Isabelle VILLEMONT** (Méreau)

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## Nouveau visage de la Z.A. de la Garenne de Méreau



Le développement économique est une des priorités de la Communauté de Communes Cœur de Berry. En pleine voie d'expansion, notre zone d'activité de la Garenne à Méreau (**désormais appelée zone artisanale**) manquait de visibilité au sein de notre territoire.

L'absence de repères pour se diriger, la vétusté des panneaux signalétiques et leur localisation mal adaptée rendaient nécessaire la mise en place d'une nouvelle signalétique. Celle-ci est donc issue d'une réflexion menée sur la nécessité d'une identification personnalisée et clairement perceptible de cet espace économique intercommunal.

La création d'un logo spécifique de la Z.A. de la Garenne est l'élément structurant du projet permettant la visibilité et l'harmonisation des repères d'une part, et favorisant le déplacement dans la zone d'autre part.

Par ailleurs plusieurs structures venant remplacer et compléter les précédents panneaux devenus illisibles et obsolètes ont été implantées stratégiquement :

- 1 totem « d'entrée » de 3 m de haut positionné sur chacun des 3 accès du site
- 4 totems directionnels de 3 m de haut sur l'ensemble de la zone
- 2 totems « d'accueil et directionnels » situés à l'entrée principale de la Garenne, avec plan de localisation des voiries.



Enfin des panneaux personnalisés d'1,20 m de haut sur 30 cm de large viennent compléter ce dispositif. Ils permettent une meilleure visibilité des « allées » qui sont désormais associées à un code d'identification (A, B..) et du numéro de l'emplacement de l'entreprise (15, 18...).



Coût de l'opération : **37 735,35 € H.T.**  
Subvention (contrat de territoire – CD18) :  
**18 868 € H.T.**  
Auto financement : **18 867.35 € H.T.**

Vous avez un projet et vous souhaitez acquérir un terrain sur la zone artisanale de Méreau ?

Pour tout renseignement :  
Tél : **02.48.51.13.73**  
Email : **coeurdeberry@orange.fr**  
**www.coeurdeberry.fr**

# ENVIRONNEMENT

## Délégation du S.P.A.N.C. à Véolia

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes Cœur de Berry a délégué la gestion du S.P.A.N.C. (**service public d'assainissement non collectif**) sur son territoire. C'est la 1<sup>ère</sup> fois dans le Cher qu'un service public d'assainissement non collectif est géré dans le cadre d'une délégation de service public.

### Qu'est-ce qu'une délégation de service public ?

C'est un contrat par lequel la Communauté de Communes **délègue sa compétence** à une personne morale de droit privé ou public. C'est la Société Véolia qui a remporté le marché.

**Cette délégation est totale, c'est à dire que la société Véolia assure intégralement les contrôles-diagnostic des installations d'assainissement non collectif et réalise, sous sa responsabilité, les contrôles dans le cadre :**

- de la création d'un assainissement individuel,
- de travaux de mise aux normes de votre installation individuelle,
- d'une vente,
- de la visite périodique dite de « bon fonctionnement » imposée par la loi. A ce titre, votre installation doit être vue au moins 1 fois sur la période 2014/2022.

Suite à ces contrôles, Véolia rédige les rapports puis vous les transmet directement. Pour toute demande liée au SPANC, Veolia est votre interlocuteur et perçoit directement le coût des contrôles ainsi que les recettes de la redevance. La délégation est signée avec Véolia pour une durée de 10 ans.

### Quels sont les avantages à déléguer ce service à Véolia ?

La société dispose de moyens matériels et humains conséquents pour la réalisation efficace et réactive du service sans discontinuité. De plus, Véolia propose une étude de sol (test Porcher) permettant de fiabiliser les choix techniques pour votre installation. Cette étude est sans surcoût. Enfin, la négociation avec Véolia a permis de diminuer le *coût annuel* du contrôle périodique de bon fonctionnement qui s'élève désormais à 18 € au lieu de 20 € sur une période de 8 ans (2014-2022). Ce montant est désormais mentionné sur votre facture d'eau.

### Quels coûts\* depuis le 1er janvier 2020

- Contrôle conception des installations neuves : **184,80 € TTC**
- Contrôle de bonne exécution des installations neuves : **118,80 € TTC**
- Contrôle périodique de « bon fonctionnement » : **144 € TTC**  
(à savoir 18 € TTC/an pendant 8 ans)
- Diagnostic immobilier dans le cadre d'une vente : **192.50 € TTC**

\* révisable annuellement

### Qui contacter et comment ?

Les techniciens (de gauche à droite) Nicolas HERAUDET et Yuri DURU se déplaceront sur site. Le service clients Véolia vous accueille



de **8h à 18h** du lundi au vendredi au **0 969 323 529** (appel non surtaxé). Tapez 1 uniquement si vous avez reçu un courrier de demande de rendez-vous de la part de Véolia, sinon patientez et un conseiller prendra votre appel.

## ENVIRONNEMENT

### Extension de la déchetterie intercommunale



Les travaux d'agrandissement et de modernisation de la déchetterie intercommunale ont débuté en novembre 2019 et sont aujourd'hui terminés.

#### Pourquoi une telle extension ?

Plusieurs raisons ont motivé ce projet engagé par la Communauté de Communes Cœur de Berry :

- le manque d'espace du fait de l'augmentation sans cesse croissante du volume des végétaux et des gravats
- une diversification de plus en plus importante des déchets à trier liée aux techniques de recyclage de plus en plus innovantes
- une nécessité et une volonté de fluidifier le trafic des véhicules sur l'ensemble du site pour une meilleure accessibilité aux différents lieux de stockage et de dépôt des déchets. Une entrée et une sortie distinctes ont ainsi été mises en place

Désormais l'accès au site de la déchetterie se fait par un système de badge magnétique individualisé. Il suffit de présenter votre badge devant la borne prévue à cet effet pour ouvrir la barrière donnant accès au site. Pour sortir, présentez-vous devant la barrière de sortie qui s'ouvrira automatiquement.



#### Attention !

**Sans badge, vous ne pourrez pas entrer à la déchetterie.**

- pour assurer l'accès de la déchetterie uniquement aux particuliers et professionnels résidant sur notre territoire
- la nécessité de construire un bâtiment afin de mettre aux normes le stockage et l'identification de certains produits (produits chimiques, pneus, déchets d'équipements électriques et électroniques...)
- améliorer la sécurité du site en installant une vidéo surveillance plus performante afin de lutter contre les vols et les incivilités
- mettre en place une « ressourcerie » en partenariat avec Emmaüs. Les objets collectés sont triés, nettoyés et réparés, puis vendus à bas prix, ré-employés, ou recyclés

#### Un enjeu environnemental et économique.

Donner une deuxième vie aux objets c'est également éviter le gaspillage en réduisant le volume des déchets et ainsi limiter l'impact sur l'environnement (notamment lors de l'enfouissement des déchets) et donc diminuer les dépenses liées à leur traitement.



Christophe FORTIN et Christophe GITON vous accueillent  
les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h20 et de 13h30 à 17h20  
le samedi de 8h00 à 12h20 et de 13h30 à 16h50



## INFO REDEVANCE

La facturation de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2021 sera transmise en mars 2021.

Vos réclamations éventuelles (modification du foyer familial, déménagement, nouveaux arrivants...) pourront être prises en compte par les services de la Communauté de Communes jusqu'au 30 septembre 2021.

## VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Indispensable au maillage de notre territoire et nécessaire aux déplacements quotidiens de nos habitants, la voirie communautaire fait l'objet d'une attention toute particulière.

Chaque année, la Communauté de Communes engage donc sur l'ensemble de son territoire des travaux de réfection de voirie mise à disposition par les communes.

C'est ainsi qu'un programme de rénovation sur plus de 11 km a été réalisé par l'entreprise COLAS dans le cadre d'un marché public. **Le coût total s'élève à 227 267, 21 € TTC.**



L'opération de rénovation a consisté en un rabotage des ancrages de chaussée, une mise en œuvre d'enrobé noir et un rechargement des accotements en grave non traitée sur une largeur de 0,5 à 1 m.

**Les voies concernées en 2020 :** la rue du Pressoir, la rue de la Pierre de May et « Les Lats » (Cerbois) ; la route de L'Erable et celle du Petit Port (Lazenay) ; le chemin dit du Terrain de Tennis (Lury) ; les voies de Méreau à Port Dessous et de la Chambellerie (Méreau) ; la voie de Quincy à Cerbois (Quincy) ; Les Bruyères (Preuilly) ; le chemin de la Maison Pion à Boitier (Limeux).

## LES ILLUMINATIONS DE NOËL

C'est une tradition festive appréciée par nos communes et plus particulièrement en cette fin d'année 2020 qui, dans un contexte de crise sanitaire sévère, apporte un peu de chaleur et de réconfort. Ainsi comme habituellement, les décorations de Noël ont été au rendez-vous sur les poteaux, candélabres, arbres et façades de bâtiments.



Sans prendre en compte les rideaux des stalactites et guirlandes, c'est au total 145 sujets festifs qui ont été installés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Berry.



Afin d'assurer chaque année une diversité des illuminations sur chaque commune, 20 % des motifs sont renouvelés et une rotation totale est réalisée sur chaque commune.

**Le coût total de l'opération (location, pose et dépose des festifs) s'élève à 46 862 € TTC.**

# PETITE ENFANCE

## Gestion des micro-crèches de la Communauté de Communes

Afin de cibler deux zones d'attractivité du territoire, deux micro-crèches ont été construites à proximité des axes routiers desservant Vierzon et Bourges : « Les Bébé d'Or » à Méreau et « Les Rainettes » à Sainte-Thorette. Chaque structure accueille 10 enfants de 3 mois à 6 ans, de 7h30 à 18h30.

Dès l'ouverture en janvier 2017, le choix de gestion des deux sites s'est porté sur une **délégation de service public** \* pour une durée de 3 années. Arrivant à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette délégation assurée par « Crèche Attitude », a été renouvelée pour 5 années supplémentaires.

### \* Qu'est-ce qu'une délégation de service ?

La délégation de service public est une notion juridique qui recouvre l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

Le réseau « Crèche Attitude » s'engage autour de trois valeurs éducatives et durables : le respect de l'environnement, l'inclusion et le handicap, la nutrition. Des projets d'actions annuels pédagogiques sont travaillés dans chacune des crèches avec des thèmes choisis préalablement par les équipes pédagogiques :

### Sur les crèches des Bébé d'Or et des Rainettes sont proposés aux enfants :

- des séances de yoga
- une initiation à l'approche Snoezelen afin de stimuler les 5 sens de l'enfant
- L'intervention d'une danseuse
- l'apprentissage de comptines signées

### Des partenariats sont également engagés avec :

- la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- l'Arpe en Berry
- La Médiathèque de Sainte-Thorette

Enfin, un lien est privilégié avec les parents tout au long de l'année par la mise en place d'ateliers, de réunions et de « café parents ».



Pour tout renseignement,  
contactez Mme Audrey VILLOURY CARRO,  
responsable des micro-crèches

- au 02 48 53 12 55 / [mereau@creche-attitude.fr](mailto:mereau@creche-attitude.fr)

ou

- au 02 48 02 35 54 / [saintethorette@creche-attitude.fr](mailto:saintethorette@creche-attitude.fr)



# ZOOM SUR LE TERRITOIRE

## La commune de Brinay

### Monsieur Bernard BAUCHER, Maire

- Mairie . 8 route de Quincy . le bourg . 18120 Brinay
- Tél. : 02 48 51 09 20 . Email : [mairie@brinay.fr](mailto:mairie@brinay.fr)



Parc éolien de Coulanges mis en service depuis juin 2020. Photographie : JPee

Bordée par la rivière du Cher sur près de 11 km, et située à 6 km au sud-est de Vierzon, la commune de Brinay appartient à l'arrondissement de Vierzon et au canton de Mehun-sur-Yèvre.

**Population** : 524 habitants

**Superficie** : 2 947 ha (forêts, terres agricoles et viticoles)

**Ecole** : 30 élèves répartis sur 2 classes disposant d'un accueil périscolaire et d'une cantine

**Gîtes ruraux (3 épis) de 6 à 11 personnes selon les sites** : à Fosse, au Bourg de Brinay « La P'tite Berrichonne », au Domaine de la Brosse et au Tremblay

**Chambres d'hôtes** : à "La Salarderie" et à "La Godinière"

Hormis quelques artisans (1 menuiserie et ébénisterie d'art, 1 infirmière, 1 électricien, 1 entreprise de petits travaux de terrassement), l'activité économique de Brinay relève essentiellement de l'agriculture et de la viticulture et compte une douzaine d'exploitations céréalières et viticoles (A.O.C. Quincy et Reully) générant une quarantaine d'emplois (hors chef d'exploitation).

Brinay abrite également une vie associative active œuvrant dans les domaines festif, sportif, patriotique, culturel et de sauvegarde du patrimoine. Les associations mettent ainsi sur pied une dizaine de manifestations par an.

Cœur de village restauré et primé des Rubans du Patrimoine, la commune est inscrite sur différents circuits touristiques (Berry Roman, Route des vignobles du Cœur de France...) grâce à ses nombreux atouts touristiques :

- L'église romane classée, du XI<sup>ème</sup> siècle, avec ses fresques illustrant la vie du Christ, de l'Annonciation aux Noces de Cana. Sur le mur ouest, une peinture du XVI<sup>ème</sup> siècle représente la Vierge à l'Enfant.



- L'ancienne ferme du château, dite Ferme du Bourg, avec sa cave viticole (« Cave Romane ») et son espace galerie ("Le Grenier").



- "La Halle des Métiers", vitrine du savoir-faire d'artisans d'art et d'artistes qui proposent leurs œuvres à la vente.



- Un lavoir et une fontaine pittoresques dans le bourg.

- Un étang ouvert à la pêche d'avril à novembre.

- La rivière le Cher constitue par son cours d'eau, un parcours de pêche très prisé, et par ses rives, un lieu de promenade paisible.